

L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION UN SECTEUR DURABLEMENT IMPACTÉ ?

L'un des secteurs les plus touchés par les effets de la crise sanitaire est celui de l'hébergement et la restauration. En Bourgogne-Franche-Comté, ce secteur a enregistré une perte de près de 3 000 emplois salariés en un trimestre (-9,3 %) et de plus de 4 100 depuis le début de l'année 2020 (-12,6 %). Les effets de cette crise sanitaire sur l'emploi permanent ont été atténués par les mesures de soutien mises en place, comme l'activité partielle. Au 2^e trimestre près de huit salariés sur dix ont bénéficié de l'allocation au titre de l'activité partielle. Sans ce dispositif, près du quart des salariés du secteur auraient pu perdre leur emploi. Contrairement à d'autres secteurs qui se sont rapidement rapprochés de leur niveau d'avant crise, l'hébergement et la restauration sont plus durablement affectés. Dans la région, la hausse de la fréquentation touristique de juillet et août ne compense pas les pertes enregistrées les mois précédents. Depuis le mois de septembre, l'activité se réduit dans le sillage de la dégradation de la situation sanitaire. La situation au cours de ce deuxième confinement paraît pour le moment un peu moins dégradée par rapport aux mois de mars et d'avril.

1

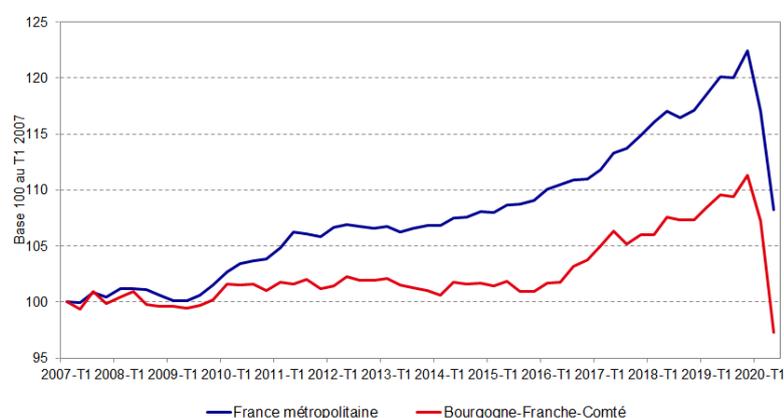
► L'EMPLOI PERMANENT CONTINUE DE SE REPLIER FORTEMENT

Au 2^e trimestre 2020, l'emploi salarié permanent s'est replié de 1,2 % en Bourgogne-Franche-Comté. Le secteur de l'hébergement-restauration est le plus durement touché par la crise sanitaire en dehors de l'intérim. Dans le sillage de l'évolution de son activité, ce secteur enregistre une perte de près de 3 000 emplois en un trimestre (-9,3 %) et de plus de 4 100 depuis le début de l'année (-12,6 %), alors qu'il avait atteint un niveau historique au 4^e trimestre 2019.

L'emploi salarié recule dans tous les départements de la région au 2^e trimestre 2020, en particulier en Côte-d'Or (-11,2 %) et en Saône-et-Loire (-10,3 %).

Fin juin 2020, une centaine d'intérimaires de Bourgogne-Franche-Comté travaillaient dans l'hébergement et la restauration. Ils étaient presque cinq fois moins nombreux qu'en juin 2019. Au 2^e trimestre 2020, l'emploi intérimaire est reparti légèrement (+19,3 % après -74,1 %) dans la région, soit une quinzaine d'intérimaires.

Évolution de l'emploi salarié dans l'hébergement et restauration



Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Chiffres clés de l'emploi dans l'hébergement et la restauration

T2 2020	Emploi permanent	
	Effectifs	évol. trim.
Côte-d'Or	7 490	-11,2%
Doubs	1 770	-7,2%
Jura	5 500	-10,3%
Nièvre	3 390	-9,5%
Haute-Saône	5 490	-7,5%
Saône-et-Loire	2 440	-7,8%
Yonne	1 500	-7,2%
Territoire de Belfort	1 230	-9,1%
Bourgogne-Franche-Comté	28 790	-9,3%

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

► L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION, UN SECTEUR IMPACTÉ DURABLEMENT PAR LA CRISE SANITAIRE

Suite à la levée du confinement, l'activité est repartie en juin dans la plupart de secteurs de la région. Dans l'hébergement-restauration, la baisse d'activité estimée par l'Insee¹ s'élève à 20 % alors qu'elle était à 82 % en avril. À cette époque, et donc en plein confinement, seulement 20 % des hôtels de la région étaient ouverts. Ils fonctionnaient en outre pour plus des trois quarts à 20 % ou moins de leur capacité.

Contrairement à d'autres secteurs qui se sont rapidement rapprochés de leur niveau d'avant crise, l'hébergement et la restauration sont plus durablement affectés. Dans la région, la hausse de la fréquentation touristique de juillet et août n'a pas compensé les pertes enregistrées les mois précédents (cf. encadré 1). En septembre 2020, en Bourgogne-Franche-Comté, l'activité dans l'hébergement-restauration restait encore inférieure de 23 % à son niveau d'avant-crise d'après les estimations réalisées par l'Insee².

La plus forte exposition de ce secteur aux mesures sanitaires mises en place pour endiguer l'épidémie freine sa reprise. En particulier, l'hébergement a été le plus durement affecté. La baisse de son activité a démarré plusieurs semaines avant le confinement avec notamment l'anticipation de certains consommateurs des difficultés de déplacements à venir. Au niveau national, les transactions bancaires ont diminué dès le 25 février. De plus, la demande étrangère a fortement diminué avec les restrictions de déplacement à l'international. Après le confinement, les restrictions de déplacement en France ont également pesé sur le début de la saison estivale.

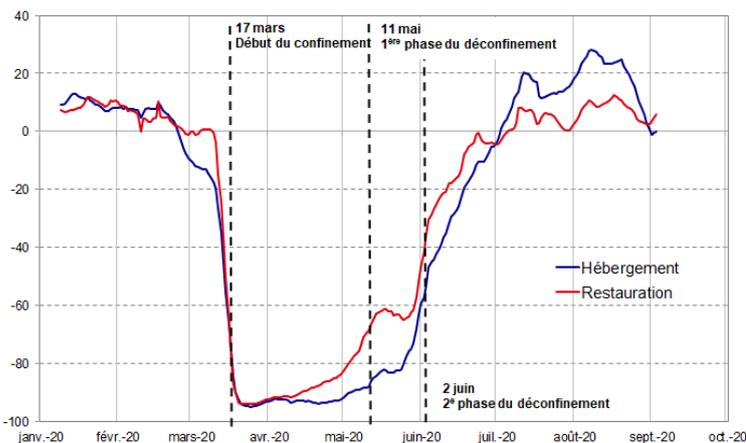
ENCADRÉ 1 : LA HAUSSE DE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE DE JUILLET-AOÛT NE COMPENSE PAS LES PERTES DU DÉBUT DE LA SAISON

Dans la région, d'après trois enquêtes réalisées auprès des professionnels du tourisme par le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne-Franche-Comté, la fréquentation en juillet et août est plus élevée en 2020 qu'en 2019. Les touristes français sont davantage venus dans la région au cours de ces deux mois. La fréquentation étrangère a nettement reculé tout au long de la saison touristique avec l'absence notamment des clientèles chinoises et américaines. Les touristes européens ont été tout de même présents dans la région et ont contribué à l'augmentation de la fréquentation au cœur de l'été.

Les touristes se sont davantage orientés vers des activités comme la promenade et la randonnée pédestre et le vélo ainsi que la découverte du patrimoine naturel, des sites et monuments emblématiques. L'absence de tourisme événementiel et d'affaires ainsi que des voyages de groupes pèsent sur la fréquentation des villes de la région.

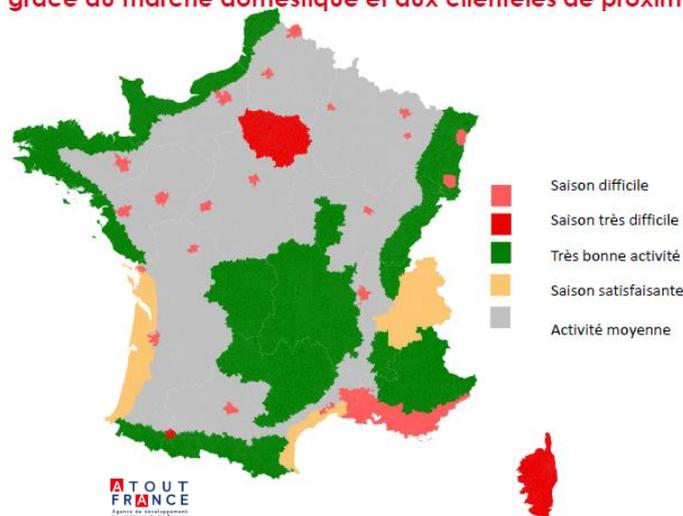
Cependant la hausse de fréquentation en juillet et en août n'a pas compensé les pertes enregistrées en début d'été. Le mois de septembre avait bien démarré mais la dégradation de la situation sanitaire en France a de nouveau ralenti l'activité touristique.

Montant des transactions par cartes bancaire en France dans l'hébergement et la restauration



Source : Cartes bancaires CB, calculs Insee

Une cartographie du tourisme estival modifiée: Destinations Nature (Campagne et Montagne) et façade Manche/Atlantique dynamiques grâce au marché domestique et aux clientèles de proximité



¹ Note de conjoncture, Insee Bourgogne-Franche-Comté, juillet 2020.

² Note de conjoncture, Insee Bourgogne-Franche-Comté, octobre 2020.

Comme l'hébergement, la restauration connaît également une saison difficile, pâtissant également de la baisse de la demande touristique internationale et des autorisations d'ouverture partielle. Contrairement à l'hébergement, la baisse de l'activité dans la restauration n'a pas été anticipée avant la période de confinement, les montants des transactions bancaires en France étant comparables à 2019. Lors des différentes étapes du déconfinement, la restauration rapide est repartie plus vite que la restauration traditionnelle.

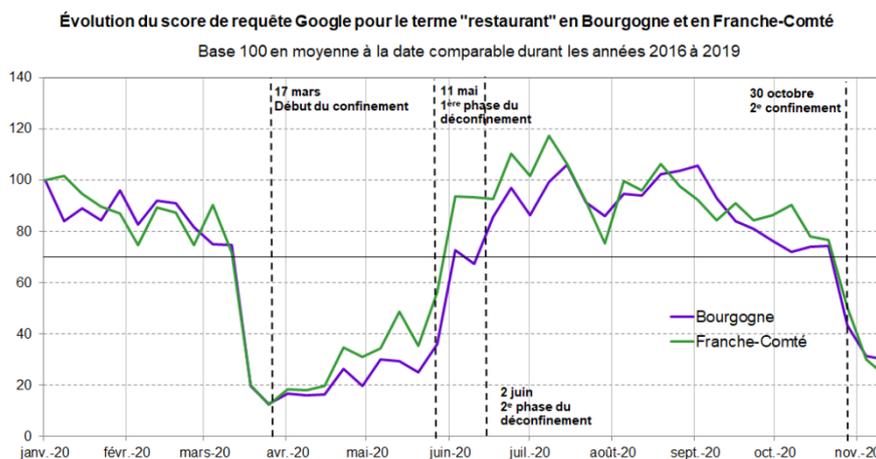
► UN RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITÉ DES SEPTEMBRE

D'après les enquêtes du Comité Régional du Tourisme³ de Bourgogne-Franche-Comté et de la Banque de France⁴, le mois de septembre avait bien débuté mais l'activité touristique a ralenti dès la fin du mois avec la dégradation des conditions sanitaires. Les enquêtes de la Banque de France font également état d'un repli de l'activité en septembre dans l'hébergement-restauration en raison de la baisse de la fréquentation touristique.

Pour observer des évolutions très récentes, d'autres données peuvent être mobilisées. Les données issues de Google Trends (cf. encadré 2) sur le nombre de requêtes d'un terme donné dans le moteur de recherche Google permettent de mettre en évidence certaines tendances et concordent avec ce qui est observé via des indicateurs conjoncturels.

En Bourgogne-Franche-Comté, les scores d'intérêts pour les recherches du terme « restaurant » ont nettement baissé lors du confinement par rapport à la moyenne des scores de 2016 à 2019.

Dès la deuxième phase du déconfinement, les scores ont dépassé leurs niveaux habituels. À partir du mois de septembre, les recherches du terme « restaurant » ralentissent dans le sillage de la dégradation de la situation sanitaire. Par rapport au 1^{er} confinement où la chute a été brutale, la baisse des recherches s'est amorcée un peu avant l'annonce du 2^e confinement et cette diminution est pour le moment un peu moins forte qu'en mars.



Source : Google Trends, recalcul Directe Bourgogne-Franche-Comté.
Lecture : en Bourgogne et en Franche-Comté, la semaine suivant le début du confinement, le score de recherche "restaurant" s'établit à 11 % du niveau observé en moyenne pendant cette même semaine du mois de mars des années 2016 à 2019.

ENCADRÉ 2 : SUIVI DES RECHERCHES EN LIGNE AVEC GOOGLE TRENDS

Google Trends est un outil mis à disposition par le moteur de recherche Google permettant d'analyser l'intérêt des utilisateurs pour différents termes de requête. Google calcule et présente un score hebdomadaire agrégé provenant d'un échantillon des recherches représentatif et filtré (parmi plusieurs milliards de requêtes quotidiennes mondiales). Les données issues de Google Trends présentent la proportion de recherches portant sur un mot clé donné dans une région et pour une période spécifique, par rapport à la date où le taux d'utilisation de ce mot clé est le plus élevé. Afin d'améliorer l'interprétation de ces indices, ces indices ont été recalculés pour pallier les effets de saisonnalités notamment. Les indices de 2020 sont ainsi comparables à leur moyenne de 2016-2019.

Bien que les données Google Trends ne constituent pas la source la plus robuste pour l'analyse de la conjoncture, elles permettent de donner un éclairage complémentaire aux données utilisées traditionnellement. De plus, cette source de données a l'avantage d'être disponible très rapidement.

Cependant, au niveau régional, cette source n'est disponible que pour les contours des anciennes régions. De plus, elle présente certains biais comme la non prise en compte des recherches effectuées directement via les plateformes de réservations. Il est donc important de rester sur une analyse de la tendance.

³ « L'opinion des professionnels du tourisme », Observatoire régional du tourisme, octobre 2020.

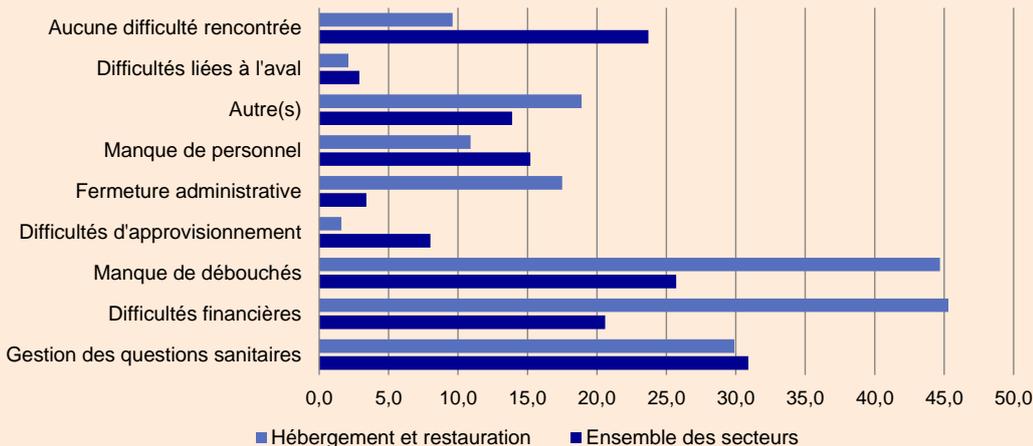
⁴ « La conjoncture en Bourgogne – Franche-Comté », Tendances régionales, Banque de France, mai et juin 2020.

ENCADRÉ 3 : LES ENTREPRISES FRANÇAISES DE L'HÉBERGEMENT-RESTAURATION CONFRONTÉES À DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ET À PROBLÈMES DE DÉBOUCHÉS

En France, fin septembre, les entreprises de l'hébergement-restauration qui rencontrent des difficultés financières représentent près de la moitié de l'emploi salarié du secteur. Le manque de débouchés est l'autre principale difficulté évoquée. 17% des salariés des entreprises de l'hébergement-restauration sont concernés par des fermetures administratives, contre 3 % dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Principales difficultés rencontrées depuis le début de la crise sanitaire

Au 30 septembre (en % de salariés)



Note de lecture : En France, près de 45 % des salariés de l'hébergement-restauration travaillent dans une entreprise ayant rencontré des difficultés liées au manque de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, octobre 2020

Champ : salariés (hors intérimaires) du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales, entreprises de 10 salariés ou plus ; France (hors Mayotte).

Pour la suite, les entreprises de l'hébergement-restauration anticipent essentiellement des problèmes de débouchés et, dans une moindre mesure, des difficultés à organiser l'activité dans le respect des règles de distanciation physique.

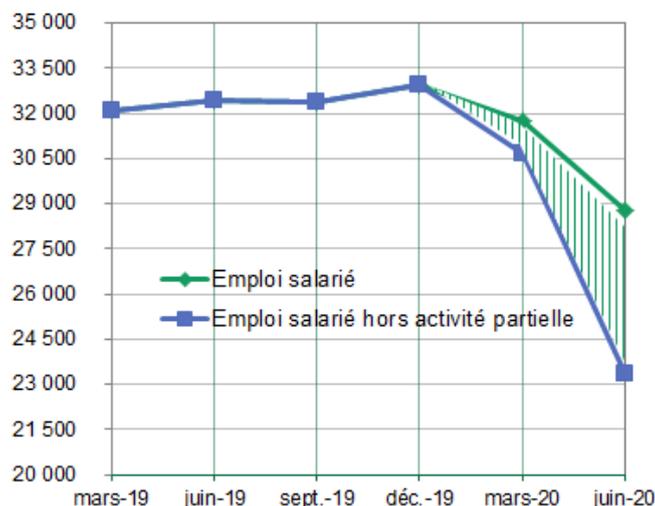
► LE RECOURS À L'ACTIVITÉ PARTIELLE A PERMIS D'AMORTIR FORTEMENT LES EFFETS DE LA CRISE SUR L'EMPLOI

PRÈS DU QUART DES SALARIÉS AURAIENT PU PERDRE LEUR EMPLOI SANS L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Afin de limiter les effets de la crise sanitaire sur l'emploi, le dispositif d'activité partielle a été assoupli et élargi pour permettre aux entreprises de recourir plus massivement au dispositif. Il permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou de suspendre leur activité, tout en compensant en partie la perte de salaire de leurs salariés. Le maintien de l'emploi et des compétences au sein des entreprises leur permettra ainsi de redémarrer plus rapidement leur activité.

Bien que toutes les demandes d'indemnisation n'aient pas encore été déposées, en moyenne près de huit salariés sur dix ont bénéficié de l'allocation au titre de l'activité partielle au 2^e trimestre 2020. Ce dispositif a permis aux entreprises

Emploi dans l'hébergement et la restauration et recours à l'activité partielle



Sources : DGEFP-DARES ; Insee-Acoss-Dares

d'éviter de nombreuses pertes d'emplois. Si les 22 400 salariés en activité partielle au 2^e trimestre avaient perdu leur poste environ 5 400 emplois en équivalent temps plein auraient été supprimés. Au 2^e trimestre 2020, la baisse de l'emploi aurait été nettement plus forte : -23,8 % au lieu de -9,3 %⁵.

EN AVRIL 2020, PRESQUE TOUS LES SALARIÉS INDEMNISÉS AU TITRE DE L'ALLOCATION D'ACTIVITÉ PARTIELLE

En avril 2020, plus de 26 000 salariés ont été indemnisés au titre de l'activité partielle, soit neuf salarié sur dix du secteur de l'hébergement et la restauration.

Ce mois-là, les établissements de l'hébergement et la restauration ont consommé quasiment la totalité des heures qui leur étaient autorisées. Suite au déconfinement, le nombre de salariés en activité partielle diminue à partir du mois de juin et jusqu'au mois d'août, le taux de recours à l'activité partielle a ainsi chuté à partir du mois de juin et se situe aux alentours des 10 % des heures autorisées les mois suivants. Ces résultats sont cependant à prendre avec précaution car il est encore un peu tôt pour considérer que l'ensemble des demandes d'indemnisations du mois d'août ont été déposées. Par ailleurs, l'amélioration de la conjoncture expliquerait en partie cette plus faible consommation d'heures.

Consommation d'activité partielle

Demands d'indemnisations	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept-20*	Total
Nombre d'établissements	4 874	5 161	4 951	3 262	1 934	1 222	876	5 212
Heures indemnisées	1 327 888	3 250 059	2 384 038	923 984	402 436	199 143	151 970	8 639 518
Nombre de salariés indemnisés	24 337	26 316	25 075	15 925	7 830	4 118	3 115	27 259
% salariés indemnisés / salariés du secteur	77%	91%	87%	55%	27%	14%	11%	95%

Taux de consommation	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	Total
heures indemnisées / heures autorisées	65%	90%	77%	26%	17%	10%	9%	47%

Source : DGEFP-Dares

*Les données du mois de septembre sont estimées à partir du SI APART du 12 novembre 2020

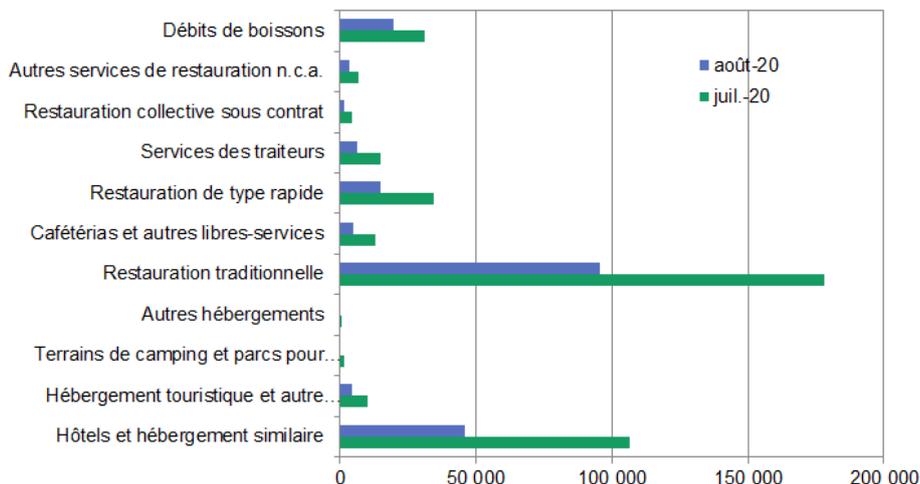
Avertissement : les consommations de l'activité partielle sont provisoires et susceptibles d'être révisées en raison des remontées tardives des entreprises ; celles-ci ayant un an pour demander leur indemnisation.

⁵ Pour mesurer l'impact de ce dispositif dans la sauvegarde de l'emploi salarié, la série d'emploi a été corrigée des effets de l'activité partielle en retirant à l'emploi salarié le nombre d'emplois à temps plein que représente la perte de temps de travail des salariés en activité partielle.

DURANT L'ÉTÉ, LA RESTAURATION TRADITIONNELLE ET LES HÔTELS SONT LES PRINCIPAUX CONSOMMATEURS D'ACTIVITÉ PARTIELLE

Au mois de juillet, la restauration traditionnelle et les hôtels et hébergements similaires étaient les deux secteurs qui consommaient le plus d'activité partielle. Avec les données provisoires d'août, la consommation d'activité partielle a nettement diminué dans ces deux secteurs.

Consommation d'activité partielle (en volume d'heures) dans l'hébergement et la restauration par principales activités



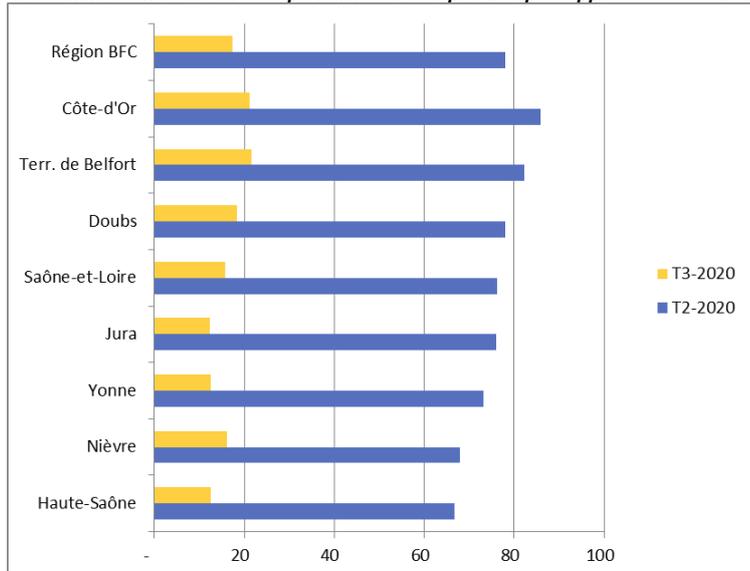
Source : DGEFP-Dares

Avertissement : les consommations de l'activité partielle sont provisoires et susceptibles d'être révisées en raison des remontées tardives des entreprises ; celles-ci ayant un an pour demander leur indemnisation.

Au 2^e trimestre 2020, les départements qui concentrent le plus de salariés effectivement placés en activité partielle sont la Côte-d'Or (86 %), le Territoire de Belfort (82 %) suivis de près par le Doubs (78 %). Au 3^e trimestre 2020, d'après les résultats provisoires, ces départements restent les principaux consommateurs d'activité partielle.

Consommation d'activité partielle dans l'hébergement et la restauration par département

Part des salariés effectivement placés en activité partielle par rapport au nombre de salariés du secteur



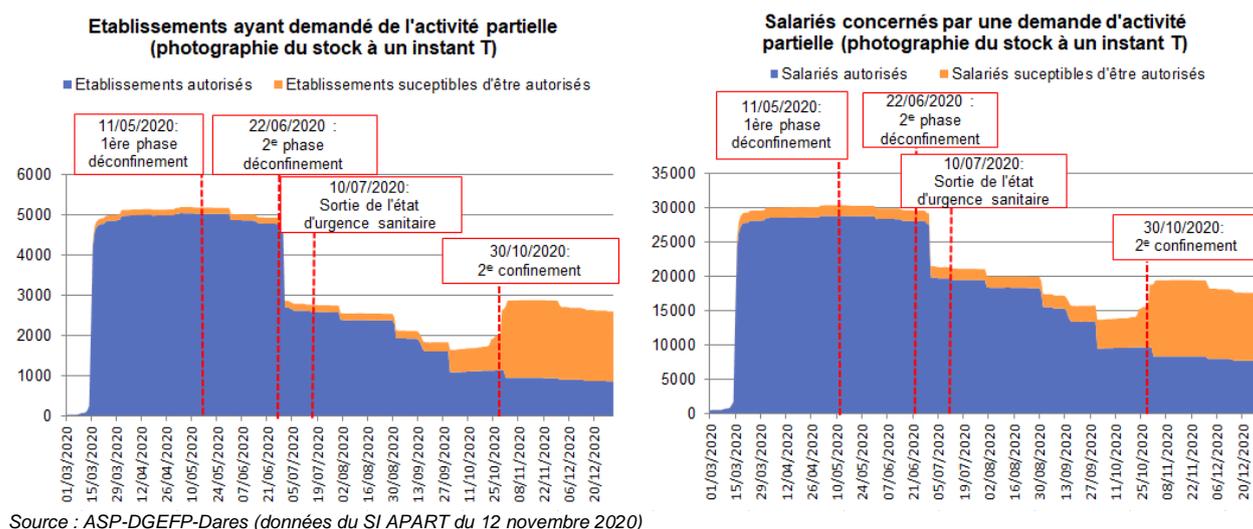
Source : DGEFP-Dares

Avertissement : les consommations de l'activité partielle sont provisoires et susceptibles d'être révisées en raison des remontées tardives des entreprises ; celles-ci ayant un an pour demander leur indemnisation.

LES PREMIERS EFFETS DU 2^E CONFINEMENT PERÇUS À TRAVERS LES CHIFFRES DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Après la mise en place dans un premier temps d'un couvre-feu à compter du 17 octobre 2020, puis d'un nouveau confinement, le gouvernement a annoncé la prolongation du chômage partiel à 100 % jusqu'au 31 décembre 2020 à un ensemble de secteurs⁶. Ces mesures se sont traduites par une hausse des demandes d'activité partielle dans l'hébergement et la restauration. Cette augmentation paraît pour le moment moins forte qu'au mois de mars.

Au 30 octobre, près de 2 700 établissements ont une demande d'activité partielle en cours. Ces demandes concernent plus de 15 500 salariés.

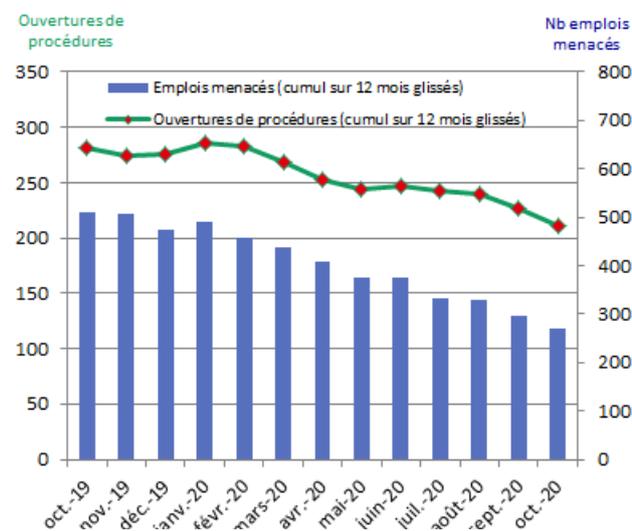


7

► PEU DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Sur les douze derniers mois, de novembre 2019 à fin octobre 2020, le nombre d'ouvertures de procédures collectives dans le secteur de l'hébergement-restauration a diminué de 25% par rapport à la même période en 2019 (211 ouvertures contre 282 en 2019), en partie en raison d'une baisse d'activité des tribunaux pendant le confinement et de l'adaptation des textes relatifs aux procédures collectives. Par conséquent le nombre d'emplois directement menacés par ces défaillances a diminué de moitié.

Défaillances d'entreprises dans le secteur Hébergement-Restauration



Sources : Société Altares-Bodacc/Insee-Sirene/Dares-Sismmo
 Note de lecture : Au mois d'octobre, en cumul sur les douze derniers mois, 211 procédures collectives ont été ouvertes par les tribunaux. Ces procédures menaçaient près de 270 emplois.

⁶ La liste des secteurs est disponible sur le site du ministère du travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/prise-en-charge-a-100-de-l-activite-partielle-par-l-etat-pour-les-entreprises>

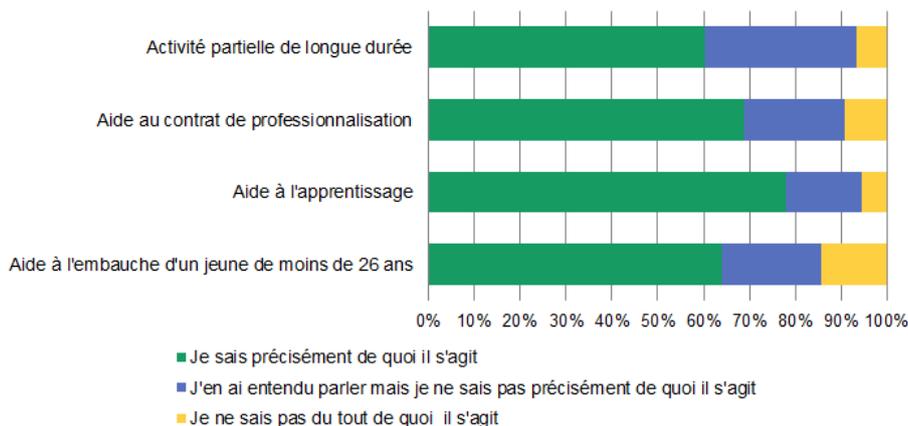
► DES INTENTIONS DE RECOURIR AUX MESURES DU PLAN DE RELANCE

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Interrogées sur plusieurs mesures du plan de relance de l'État (l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans, l'aide à l'apprentissage, l'aide au contrat de professionnalisation et l'activité partielle de longue durée –APLD–) dans le cadre de l'enquête Acemo – covid 19 ⁽²⁾ de la Dares, les entreprises françaises de l'hébergement et restauration répondent les connaître dans la grande majorité des cas.

La mesure la mieux connue est l'aide à l'apprentissage : 78 % des salariés travaillent dans une entreprise dans laquelle la connaissance de cette mesure est précise. C'est légèrement moins pour l'aide au contrat de professionnalisation (69 %). L'aide à l'embauche d'un jeune (64 %) et le nouveau dispositif APLD sont un peu moins connus (60 %).

Les entreprises de l'hébergement et restauration qui ont l'intention de recourir à l'aide à l'apprentissage représentent 44 % des salariés du secteur. L'intention de recours est moindre pour l'aide au contrat de professionnalisation (32 %) et l'aide à l'embauche d'un jeune (29 %). Elle est encore plus faible pour l'APLD (16 %) mais est toutefois supérieure à la moyenne de l'ensemble des secteurs (10 %), en lien avec les difficultés rencontrées dans le secteur. Par ailleurs, 50 % des salariés travaillent dans une entreprise qui ne sait pas, au 30 septembre, si elle aura ou non recours à ce dispositif.

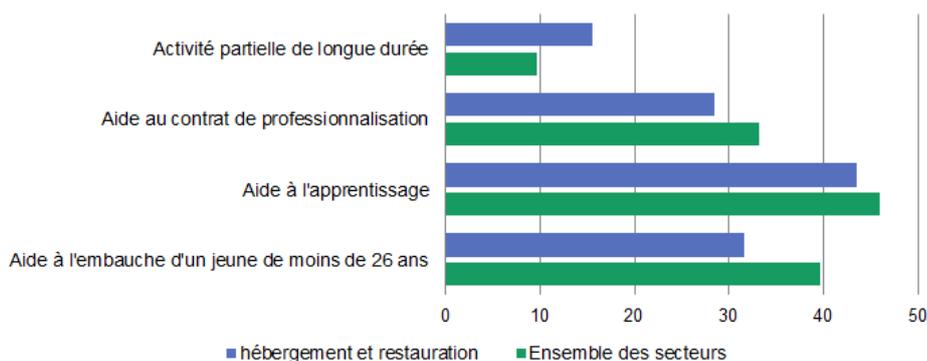
Connaissance des mesures de plan de relance par les entreprises de l'hébergement et restauration (en % de salariés)



Source : Dares, enquête Acemo Covid, octobre 2020

Champ : salariés (hors intérimaires) du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales, entreprises de 10 salariés ou plus ; France (hors Mayotte).

Intention de recours aux mesures du plan de relance (en % de salariés)



Source : Dares, enquête Acemo Covid, octobre 2020

Champ : salariés (hors intérimaires) du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales, entreprises de 10 salariés ou plus ; France (hors Mayotte).

► LES MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Afin de réduire l'impact économique de la crise sanitaire, des dispositifs d'aides publiques aux entreprises ont été mis en place. Les dispositifs présentés par la suite ne sont pas exhaustifs. Il s'agit de dispositifs principalement mis en place par l'État pour lesquels les données sont disponibles sur tout le territoire national et dont la mise à jour est régulière⁷.

Nombre d'établissements dans l'hébergement et la restauration en Bourgogne-Franche-Comté

Nombre d'établissements en 2019	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Bourgogne-Franche-Comté
Hébergement :	269	163	165	94	56	243	145	26	1161
Hôtels et hébergement similaire	197	112	97	65	32	175	94	21	793
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	57	34	44	16	16	44	41	2	254
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	8	7	23	11	4	15	8	1	77
autres hébergements	7	10	1	2	4	9	2	2	37
Restauration :	1113	925	476	335	279	1065	591	255	5039
Restauration traditionnelle	601	517	283	157	146	537	262	125	2628
Cafétérias et autres libres-services	11	9	2	3	1	9	4	2	41
Restauration de type rapide	267	228	96	54	68	208	139	77	1137
Services des traiteurs	27	13	4	5	8	24	26	3	110
Restauration collective sous contrat	27	18	3	15	8	20	20	9	120
Autres services de restauration n.c.a.	35	29	7	22	5	101	18	5	222
Débites de boissons	145	111	81	79	43	166	122	34	781
Ensemble hébergement et restauration	1382	1088	641	429	335	1308	736	281	6200

Source : Acoiss-Urssaf.

Champ : l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP)

LE FONDS DE SOLIDARITÉ

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, l'État a mis en place, avec les Régions, un fonds de solidarité qui permettra le versement d'une aide défiscalisée allant jusqu'à 1 500 euros aux plus petites entreprises, aux indépendants, aux micro-entrepreneurs et aux professions libérales qui ont 10 salariés au plus sous certaines conditions. Les intercommunalités et les grandes entreprises pourront contribuer au financement du fonds. Les compagnies d'assurance ont déjà annoncé une contribution de 400 millions d'euros.

Par ailleurs, le ministre de l'Économie et des Finances a étendu ce dispositif aux agriculteurs membres d'un groupement agricole d'exploitation en commun, aux artistes-auteurs, et aux entreprises en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde.

Pour les situations les plus difficiles, un soutien complémentaire d'un montant de 2 000 à 5 000 euros pourra être octroyé sous conditions.

Avec environ 33 millions d'euros versés, soit 17,7 % du total, l'hébergement-restauration est le premier secteur bénéficiant du fonds de solidarité en Bourgogne-Franche-Comté (données datant du 10 novembre 2020). Au niveau des départements, le montant des aides se situe entre 1,3 million d'euros dans le Territoire de Belfort et 7,6 millions d'euros en Saône-et-Loire.

Les aides aux entreprises en Bourgogne-Franche-Comté
en millions d'euros

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Bourgogne-Franche-Comté
Fonds de solidarité	6,5	5,6	3,3	2,8	2,2	7,6	3,8	1,3	33,1
Prêts garantis par l'État	59,6	34,4	21,8	11,9	6,8	35,9	22,6	8,4	201,4
Reportis d'échéances fiscales	0,5	0,2	0,4	0,3	0,1	0,3	0,1	0,1	1,9
Aides exceptionnelles aux artisans et aux commerçants	0,8	0,7	0,4	0,4	0,3	0,9	0,4	0,1	4,0
Ensemble	67,4	40,9	25,9	15,4	9,4	44,7	26,9	9,9	240,4

Sources: Etalab de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)

⁷ L'ensemble des données suivantes sont issues du tableau de bord créé par le département Etalab de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM). Certaines de ces données sont mises à jour hebdomadairement et sont consultables en cliquant [ici](#).

LES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement met en œuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros. Jusqu'au 31 décembre prochain, les entreprises de toute taille, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise pourront demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie.

En Bourgogne-Franche-Comté, le montant des prêts garantis par l'État s'élève à 200 millions d'euros dans l'hébergement et la restauration, soit 6,3 % de l'ensemble du montant de ces prêts dans la région (données datant du 2 octobre). Il est le 5^e secteur de Bourgogne-France-Comté et se situe loin derrière l'industrie manufacturière et le commerce (plus de 800 millions d'euros chacun). Au niveau des départements, le montant des prêts garantis par l'État se situe entre 7 millions d'euros dans le Territoire de Belfort et 37 millions d'euros en Côte-d'Or.

LES REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES

Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire du coronavirus. Le report fiscal concerne les entreprises ou les experts-comptables et les travailleurs indépendants.

En Bourgogne-Franche-Comté, le montant des reports d'échéances fiscales dans l'hébergement-restauration s'élève à 1,9 millions d'euros, soit 2,6 % de l'ensemble des montants des reports de la région.

LES AIDES EXCEPTIONNELLES AUX ARTISANS ET AUX COMMERÇANTS

Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans sous certaines conditions. L'aide correspond au montant des cotisations de retraite complémentaire versées par les artisans et les commerçants sur la base de leurs revenus de 2018 et pourra aller jusqu'à 1 250 euros. Cette aide est versée de manière automatique par les Urssaf et ne nécessite aucune démarche des travailleurs indépendants concernés.

Le montant de cette aide est par ailleurs exonéré d'impôt sur le revenu ainsi que de cotisations et de contributions sociales.

Cette aide exceptionnelle s'ajoute à l'ensemble des mesures prises en faveur des travailleurs indépendants par le Gouvernement depuis le début de la crise. Elle complète un dispositif massif de soutien à l'activité économique des artisans et des commerçants afin de maintenir leur activité et permettre une reprise rapide et forte de l'économie.

En Bourgogne-Franche-Comté, le montant des aides exceptionnelles aux artisans et commerçants s'élève à 4 millions d'euros dans l'hébergement et la restauration, soit 9,8 % de l'ensemble du montant de cette aide dans la région (données datant du 17 juillet). Il est le 3^e secteur de Bourgogne-France-Comté ex-aequo avec les autres activités de services et l'industrie manufacturière. L'hébergement et la restauration se situe derrière la construction et le commerce (environ 10 millions d'euros chacun). Au niveau des départements, le montant des prêts garantis par l'État se situe entre 0,1 million d'euros dans le Territoire de Belfort et 0,9 million d'euros en Saône-et-Loire.

POUR EN SAVOIR PLUS

PUBLICATIONS RÉGIONALES :

- « [Conjoncture Emploi Insee – Urssaf – Direccte : Au 2e trimestre 2020, le rebond de l'intérim ne compense pas la baisse de l'emploi dans les autres secteurs d'activité](#) », Insee – Urssaf – Direccte, Insee Flash, octobre 2020.
- « [L'intérim en Bourgogne-Franche-Comté](#) », Direccte Bourgogne-Franche-Comté, octobre 2020.
- « [Note de conjoncture](#) », Insee Bourgogne-Franche-Comté, octobre 2020.
- « [Note de conjoncture](#) », Insee Bourgogne-Franche-Comté, juillet 2020.
- « [L'opinion des professionnels du tourisme](#) », Observatoire régional du tourisme, octobre 2020.
- « [La conjoncture en Bourgogne – Franche-Comté](#) », Tendances régionales, Banque de France, octobre 2020.
- « [L'activité partielle entre le 1^{er} mars et le 30 juin](#) », Direccte Bourgogne-Franche Comté, juillet 2020.

PUBLICATIONS NATIONALES :

- « [Suivi hebdomadaire du marché du travail durant la crise sanitaire](#) », Dares, octobre 2020.
- « [Durant l'été 2020, les dépenses touristiques en France des résidents ont retrouvé leur niveau de l'an passé](#) », Insee Note de conjoncture nationale, octobre 2020.
- « [Comité de filière touristique – Point de situation- saison touristique estivale en France](#) », Atout France, septembre 2020.

Conception et réalisation : Yann Carreau, Céline Rouot et Émilie Vivas
Service Études Statistiques Évaluation (SESE)

**Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi (Direccte) de Bourgogne-Franche-Comté**
5 place Jean Cornet
25041 Besançon Cedex
www.bourgogne-franche-comte.directe.gouv.fr